

LETTRE D'INFORMATION N°1

ÉTUDE D'UN PROJET ÉOLIEN

Commune de Les Hauts-de-Forterre



AVRIL 2022

Depuis 2021, VALOREM mène des études de faisabilité pour le développement d'un projet éolien sur Les Hauts de Forterre. Cette première lettre d'information fait suite à une action de concertation ayant eu lieu fin février 2022 sur la commune et aux alentours.

LES ÉCHANGES ENTRE VALOREM & LE TERRITOIRE

Un porte à porte en février 2022

Du 24 au 26 février 2022, VALOREM a proposé une première phase de concertation avec un porte-à-porte réalisé sur 3 jours par un expert indépendant, le cabinet eXplain. Celui-ci a pu échanger avec les habitants de la commune, évaluer leur connaissance du projet, comprendre leur opinion et relever leurs attentes.



134 conversations ont été tenues :

50%
avaient connaissance
du projet

2/3
sont favorables, neutres ou
indifférents au projet

40%
ne portent pas d'intérêt à
la concertation

Le lien avec les habitants

Un besoin d'information est principalement ressorti de ces conversations.

En accord avec le conseil municipal, VALOREM souhaite donc mettre en place des lettres d'informations mensuelles. À destination de tous et toutes, vous pourrez ainsi rester informés de nos études et de nos avancées sur le projet éolien.

Vous n'étiez pas là lors de notre passage ? Prenez contact avec nous ! (Coordonnées au verso)

D'autres actions de communication auront lieu tout au long de la vie du projet.



Dans cette première lettre d'information :
Focus sur le recyclage et le démontage des éoliennes.

CHIFFRES CLÉS DU PROJET

3 à 7 éoliennes
maximum

165 m
de hauteur en bout de pale

14 000 personnes environ
alimentées en électricité verte

Financement citoyen
Une campagne sera proposée
aux habitants en phase de
développement

100 000 €
Budget de mesures
d'accompagnement proposé
à la mise en service du parc

Ouverture du capital
du projet éolien à la commune
et aux citoyens
avec une gouvernance partagée

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Avril 2022
Lancement des inventaires
faune/flore (durée 1 an)

Automne 2022
Campagne de mesure acoustique
Installation d'un mât pour analyser
le vent et l'activité des chauves-souris

Été 2023
Finalisation du dossier de
demande d'autorisation
environnementale

Concertation et communication à toutes les étapes du projet



LE RECYCLAGE ET LE DÉMONTAGE DES ÉOLIENNES

Le démontage des parcs éoliens prévu par la loi, dès leur construction

Le Code de l'Environnement rend obligatoire le démontage des parcs éoliens à la fin de leur période d'exploitation, ainsi que la **remise en état du site**.

- Dès aujourd'hui : aucune empreinte sur site en fin de vie, zéro béton laissé dans les sols après démantèlement
- Dès 2022, avec l'arrivée en fin de vie des premiers parcs installés en France : obligation de recycler 90% du poids des éoliennes en cas de démantèlement
- À partir de 2024 : obligation de recycler 95% du poids des éoliennes.

Un arrêté ministériel fixe le montant de la **garantie financière** de ce démantèlement à :

- 50 000 € par éolienne dont la puissance unitaire est inférieure à 2 MW,
 - 50 000 € + 25 000 €/MW installé supplémentaire, par éolienne de puissance unitaire supérieure à 2 MW.
- Ce montant est réactualisé par l'exploitant tous les 5 ans. Le propriétaire du terrain est ainsi assuré de la remise en état initial du site.

Sources : Arrêté du 10 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 26 août 2011 / 10 mesures pour un développement maîtrisé et responsable de l'éolien - oct. 2021

Une éolienne est aujourd'hui recyclable à 93%

Acier, béton, cuivre et aluminium sont totalement recyclables. Pour l'instant, les **pales sont plus difficiles à recycler** (6 % du poids de l'éolienne). Elles peuvent être valorisées en tant que combustible.

Au Danemark, les pales sont réutilisées dans les espaces urbains : jeux pour enfants, abris à vélo... !

La filière travaille à améliorer leur conception et leur valorisation.

Début 2021, le constructeur Siemens-Gamesa a lancé la première pale en résine totalement recyclable, destinée à l'éolien en mer. Le danois Vestas a quant à lui annoncé pouvoir recycler ses pales à 100% d'ici 3 ans (par exemple pour en faire un matériau de construction).



En 2009, VALOREM a réalisé le premier démantèlement intégral d'une fondation, sur la commune de Criel-sur-Mer (76).

➔ En mai prochain, la lettre d'information n°2 abordera l'insertion paysagère d'un projet éolien.

Vous ne souhaitez plus recevoir de lettre d'information ? Merci de nous écrire à l'adresse mail ci-dessous.

Votre contact VALOREM

Lara BROUILLET | Cheffe de projet EnR

Tél. 06 10 80 79 55

projeteolien-leshautsdeforterre@
valorem-energie.com

VALOREM 33 Rue Paul Duvivier 69007 LYON



Lettre d'information - Avril 2022

Commune de
Les Hauts de Forterre

Directeur de la publication et
impressions : VALOREM

www.valorem-energie.com